Vade-mecum de la base de données Les envois de Rome en peinture et sculpture 1804-1914

Contenu

Pro	pos liminaire	3
Con	stitution du corpus des envois de Rome	4
Les	mentions d'archives	6
Т	ypologie des rapports académiques	6
L	es cas spécifiques : dates factices et doubles dates	7
	Peinture	7
	Sculpture	9
Ν	Néthodologie suivie pour les mentions d'archives fantômes et typologie	10
R	echercher des mentions d'archives sur AGORHA	11
	Liens vers les œuvres et les personnes	12
Les	notices d'œuvres	13
Ε	xplication des différents champs et des termes indexés dans les notices	13
	Identification	13
	Les titres	14
	Statut des envois et cas spécifiques : commentaire général	14
	Localisation	15
	Description	15
	Matières et techniques / Dimensions	15
	Commentaire descriptif	15
	Création-exécution	16
	Les dates inférieures et supérieures des envois	16
	Historique	16
	Propriété	16
	Evénements : les expositions des envois de Rome	17
	Le commentaire historique	17
	Documentation	17

Documents associés	17
Bibliographie	17
Archives	17
Sources en ligne : liens avec les notices d'autorité d'autres institutions	18
Les notices personnes et organismes	18
Identification	18
Activité	18
Sources complémentaires	19
Archives de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis	19
Fonds disponibles à la consultation :	20
Archives de l'École des beaux-arts	20
Autres sources d'archives consultables aux Archives nationales	20
Archives du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères	20
Bibliographie sommaire	20

Propos liminaire

Le programme « Les envois de Rome en peinture et sculpture 1804-1914 » a été accueilli par l'INHA au sein du domaine Histoire des collections, histoire des institutions artistiques et culturelles, économie de l'art d'octobre 2016 à décembre 2019. Mené en partenariat avec l'Académie de France à Rome – Villa Médicis et l'Académie des beaux-arts de l'Institut, il a été piloté par Servane Dargnies, pensionnaire du domaine de 2016 à 2019, dirigé et développé par France Lechleiter, chef de projet.

L'objectif du programme a consisté en la reprise pour enrichissement, lissage et migration vers la plateforme AGORHA de l'INHA de la version initiale d'une base de données conçue au début des années 2000 à l'Académie de France à Rome - Villa Médicis. En effet, la préparation des expositions organisées à Rome en 2003 dans le cadre du bicentenaire de l'installation de l'institution à la Villa Médicis, - réunies sous le titre d'ensemble Maestà di Roma: da Napoleone all'Unità d'Italia -, avait fait apparaître la nécessité de recenser et de cataloguer tous les envois de Rome en peinture et sculpture du XIXe siècle. À l'initiative et sous la direction d'Olivier Bonfait, alors chargé de mission pour l'histoire de l'art, une équipe de sept doctorants, - Christiane Dotal, France Lechleiter, Isabelle Loddé, Laurent Noé, Pierre Sérié, Anne-Blanche Stévenin, Guillaume Peigné -, d'un agent du Musée Rodin - Hélène Marraud - et deux assistants, - Florence Colin et Delphine Regalasti-Multon -, s'est attelée aux recherches et la collecte de données aux fins de leur versement dans une base de données conçue sous FileMakerPro par Pierre-Yves Laborde. Ce premier projet, laissé inachevé durant plus d'une décennie, a bénéficié d'une remise en route en octobre 2016 grâce aux intérêts conjugués d'Antoinette Lenormand-Romain, alors directrice de l'INHA, d'Olivier Bonfait et de Jérôme Delaplanche, chargé de mission pour l'histoire de l'art à l'Académie de France à Rome - Villa Médicis de 2015 à 2018.

Les missions menées sur la base de données durant l'existence du programme ont principalement portées sur la constitution du corpus des œuvres et leur enrichissement documentaire, sur la recherche, la transcription et la correction des mentions d'archives, sur l'exactitude des informations contenues dans les fiches personnes relevant de l'institution entre 1804 et 1914 et sur le nettoyage et lissage de références bibliographiques attachées aux expositions des envois. Les partis-pris méthodologiques établis et appliqués lors de la première édition du projet ont été conservés lors de sa reprise. Le cadre chronologique prend comme point de départ l'année 1804 qui voit l'installation du directeur et de sa colonie d'artistes en les murs de la Villa Médicis et comme point d'arrivée l'année 1914, borne marquant communément la fin du XIXe siècle. Pour des raisons de faisabilité du projet, la base exclue l'architecture, la musique ainsi que la gravure en médailles et en pierres fines. Certaines de ces disciplines ont cependant bénéficié d'études et de publications d'envergure pouvant compléter, à toutes fins utiles, la base de données. Enfin, les archives versées dans la base de données n'ont pas fait l'objet de numérisations mais de retranscriptions qui ont été lissées selon des normes éditoriales préétablies.

La base de données accessible depuis la plateforme AGORHA recense au 7 janvier 2020 1 583 notices d'œuvres, 912 mentions d'archives, 402notices personnes et 739 références bibliographiques. Parmi les 1 583 notices, 512 œuvres ont été localisées et 826 sont documentées par un ou plusieurs visuels. Cet enrichissement a été rendu possible grâce à la collaboration sans réserve de nombreuses institutions et musées, aussi de particuliers, conservant des envois de Rome dans leurs collections. L'état de la connaissance ne cessant de s'approfondir et les moyens numériques de se développer (base

de données des collections en ligne), nul doute que de nouveaux visuels viendront encore enrichir la base dans un futur proche.

La base de données permet d'embrasser dans sa globalité une collection unique en son genre, témoignage des résultats d'une politique artistique officielle et institutionnelle sur plus d'un siècle, jadis difficilement appréhendable du fait de l'éclatement des sources et de l'amplitude du cadre chronologique. Les potentialités de l'outil mettent à même l'usager l'utilisateur de sélectionner un genre (peinture, sculpture), un type d'œuvre (dessin, esquisse, bas-relief, groupe sculpté etc.), de rechercher l'ensemble de la production romaine d'un ou plusieurs artistes ou de prendre connaissance de toute personne liée à l'institution (pensionnaires, directeurs, artistes copiés ou cités dans les documents). La transcription des rapports académiques versés dans les mentions d'archives renseignent sur la réception de l'œuvre et permettent de mieux saisir les critères de qualité académique. La possibilité d'exploiter ces archives de manière comparée au sein d'une vaste perspective chronologique permettra de reconstituer « les éléments épars de la doctrine académique » selon la formule de Pierre Vaisse et de construire une histoire du goût officiel et de son évolution sur plus d'un siècle.

La mise en données et l'indexation de certains termes au sein de la base facilitent également les études numériques. La création par Antoine Courtin, chef du Service numérique de la recherche à l'INHA, d'un site <u>GitHub Envois de Rome</u> met à disposition des chercheurs du code en open source ainsi que les outils pour réutiliser les données. Des propositions de visualisations permettent d'explorer autrement les corpus des œuvres et des textes académiques et d'ouvrir de nouvelles perspectives de réflexion sur les questions des envois de Rome, de la formation artistique et de l'art académique au XIXe siècle.

Constitution du corpus des envois de Rome

L'un des premiers impératifs du projet a été de proposer une liste rigoureuse et exhaustive des envois de Rome exécutés par les pensionnaires peintres et sculpteurs de l'Académie de France à Rome entre 1804 et 1914. Tout artiste peintre et sculpteur ayant remporté un grand Prix de Rome se voit offrir par l'État une résidence d'une durée de 4 à 5 années à la Villa Médicis. Le temps de pension y est rythmé par l'exécution d'un certain nombre d'œuvres, dont le programme est fixé par l'Académie des beauxarts, et qui seront soumises à son examen après avoir été exposées à Rome et avant d'être présentées au public de Paris. La constitution du corpus des envois de Rome, entendus comme l'ensemble des travaux réglementaires dus par chaque pensionnaire pour chaque année de pension, s'est appuyée sur les archives académiques produites à Rome (Académie de France à Rome) et Paris (Académie des beaux-arts, École des beaux-arts, Ministère de l'Instruction publique), sur la correspondance des directeurs et sur les éditions successives des règlements rédigés par l'Académie des beaux-arts.

Une première liste a été établie à partir des états d'avancement des envois, sorte de rapport du directeur de la Villa Médicis adressé à l'Institut et présenté sous forme de tableau, parfois de lettre, permettant d'identifier les travaux des pensionnaires (auteurs, titres, genres et matériaux) en fonction de l'année et du programme réglementaire. Ce corpus primaire a été complété, parfois corrigé, par les informations contenues dans les différentes éditions des rapports académiques jugeant les envois. Toute œuvre mentionnée dans les états des envois et ayant fait l'objet d'un examen de la part de l'Académie entrait *ipso facto* dans le corpus des envois de Rome sous son titre d'origine.

Certaines périodes chronologiques, particulièrement les 20 premières années du XIXe siècle, ont cependant demandé des recherches complémentaires afin d'identifier les envois et leurs années de production en raison de lacunes dans les archives académiques usuelles. La période 1804-1822, rendue complexe par un certain nombre d'événements politiques et économiques qui ont agi sur la marche administrative, pédagogique et productive de l'institution romaine, a nécessité la consultation de la correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome (archives et éditions de G. Brunel puis F. Fossier), des procès-verbaux des séances de l'Académie des beaux-arts (archives et publications de J.-M. Leniaud) et des ouvrages sur <u>l'Histoire de l'Académie</u> publiés par Henry Lapauze en 1924.

L'exploitation de ces différentes sources a permis d'éclaircir les années qui suivirent l'installation de l'institution à la Villa Médicis et la reprise du système des envois de Rome - programme réglementaire, expositions et expéditions à Paris pour examen - décidée par l'Académie des beaux-arts le 20 messidor an XII (9 juillet 1804) et appliquée par Suvée dès 1805. Il a fallu déterminer l'ordre des travaux en comparant les œuvres et leurs années d'exécution avec les dates d'arrivée et de départ des pensionnaires lorsqu'elles étaient disponibles, ainsi qu'avec le programme réglementaire. La situation se trouvait encore compliquée par l'arrivée décalée des lauréats de la fin du XVIIIe siècle ayant générée des difficultés budgétaires entraînant la réduction de la pension de 5 à 4 ans entre 1811 et 1815. Ces circonstances ont été aggravées par un climat politique instable retardant souvent l'expédition des envois de peinture et ajournant celle des envois de sculpture à Paris entre 1804 et 1818.

L'examen et le recoupement de l'ensemble des pièces d'archives et des sources disponibles nous a parfois conduits à exclure certaines œuvres du corpus des envois de Rome, car exécutées hors du programme réglementaire et/ou hors du cadre de la pension. C'est par exemple le cas pour le marbre Télémaque berger de Joseph-Charles Marin certes exécuté à Rome en 1810, mais alors que l'artiste n'était déjà plus pensionnaire du Roi et exonéré de la tutelle de l'Académie des beaux-arts. Autre cas de figure avec le sculpteur Jean-Pierre Cortot, grand Prix de Rome de 1809 et officiellement pensionnaire du 14 février 1810 au 31 décembre 1813. La base de données recense 9 envois de Rome exécutés par Cortot entre février 1810 et juillet 1817. Les archives nous apprennent que le sculpteur a bénéficié d'une prolongation de pension et d'un ajustement du règlement, impliquant de ce fait l'intégration de la Statue de Louis XVIII dans le corpus des envois de Rome de l'artiste. Par ailleurs et principalement pour la période 1804-1822, les décisions prises pour déterminer l'ordre des travaux ou le statut d'un envoi, sont toujours explicitées avec indications des sources à l'appui, dans les notices des œuvres concernées (champs commentaire descriptif et/ou commentaire historique). Cette approche méthodologique a pour conséquence de proposer un corpus global qui ne correspond pas exactement à celui établi par Annie et Jacques Verger dans leur Dictionnaire biographique des pensionnaires de l'Académie de France à Rome 1666-1968 ou encore avec certaines notices d'œuvres en ligne (collections des musées de France en ligne sur la plateforme POP, site du CNAP).

Par souci de cohérence interne pour le corpus des envois de sculpture, nous avons systématisé la création de fiches œuvres pour les modèles en plâtre des marbres de dernière année. Ces plâtres ne sont pas toujours cités dans les états d'avancement des envois, mais le règlement en commande l'exécution bien qu'ils ne soient pas destinés à être exposés. Lorsque le titre du modèle en plâtre n'apparaissait pas dans les archives académiques, nous l'avons spécifié en apposant la mention (titre restitué d'après le marbre de 4^e ou 5^e année) dans le champ commentaire général des notices d'œuvres.

Les mentions d'archives

Typologie des rapports académiques

La base de données présente actuellement 936 références d'archives parmi lesquelles 768 transcriptions des rapports académiques produits par le directeur de l'Académie de France à Rome (AFR en mention abrégée), par l'Académie des beaux-arts (aussi désignée par Institut) et par l'École des beaux-arts pour la période 1864-1871. Ce créneau chronologique correspond aux années d'application du décret du 13 novembre 1863 qui retirait à l'Académie des beaux-arts sa tutelle sur l'École de Rome et confiait l'examen des envois à une commission de professeurs issus de l'École des beaux-arts (EBA en mention abrégée). La production des rapports académiques suit un ordre spécifique correspondant à différentes étapes de rédaction. Cet ordre a été conservé dans la présentation des mentions d'archives annexées à chaque notice d'œuvre et de personne dans la base de données.

Le premier rapport est rédigé par le directeur de l'Académie de France à Rome afin de renseigner l'Académie des beaux-arts sur les envois exposés à Rome puis expédiés à Paris. Il s'agit des états ou tableaux d'avancement des envois qui représentent la première occurrence d'archives. Ces pièces sont conservées dans les archives de l'Académie de France à Rome, mais l'Académie des beaux-arts en possède souvent les copies, rarement différentes de celles émises par le directeur, mais versées dans la base de données lorsque ce fut le cas. Nous avons privilégié les versions conservées à Rome car, à quelques exceptions près, toutes les années y sont représentées. Lorsqu'un état d'avancement des envois venait à manquer dans les archives de la Villa Médicis, nous avons transcrit la pièce conservée aux archives de l'Académie des beaux-arts et indiqué, à la fin de la transcription du texte et sous la forme d'un commentaire, son absence dans le fonds concerné. Les documents originaux dont la cote est indiquée dans les mentions d'archives de la base de données sont dès à présent consultables en ligne sur le site des <u>archives de la Villa Médicis</u> pour la période allant de 1804 à 1852 (versement aux Archives nationales en cours).

Aussitôt que les œuvres ont été réceptionnées à Paris et installées en vue de leur exposition publique, une commission formée par des membres de l'Académie des beaux-arts se livre à un premier examen. Ce rapport désigné dans la base sous le terme de primitif, se présente comme une sorte de brouillon avec des mots ou des passages entiers biffés, des ratures et/ou des ajouts de texte. Afin de rendre la richesse de ces rapports inédits pour la plupart, les transcriptions présentent les mentions [rayé:...; mis à la place:...]; [ajouté:...] ou [rayé:...] pour signifier les modifications. Le déchiffrement étant parfois difficile du fait des biffures ou de l'écriture manuscrite, les mots ou phrases illisibles sont indiqués dans le texte par la mention [ill.] ou par un [?] si le transcripteur a un doute sur un mot ou un nom. Le rapport primitif peut parfois se décliner en plusieurs versions, elles sont alors numérotées dans la base de données. Les rapports primitifs sont conservés aux archives de l'Académie des beauxarts, dans les cartons de pièces annexes sous la cote 5 E.

Cette première version est suivie par une mise au propre du rapport qui peut être lu soit lors des séances ordinaires de l'Académie des beaux-arts, - il sera alors conservé dans les registres des procèsverbaux cotés 2 E -, soit en séance extraordinaire lors de la séance publique annuelle. Ce rapport est imprimé et conservé à la Bibliothèque de l'Institut dans des volumes reliés, cote 4°AA34A (usuel). Il peut y avoir des variations entre les versions des procès-verbaux et celles lues en séances publiques annuelles. Dans ce cas, les deux rapports auront été versés dans la base de données. À compter de

1872, l'Académie des beaux-arts abandonnera l'usage de lire en public le rapport sur les envois de Rome lors de sa séance annuelle, mais une version conforme à celle conservée dans les procèsverbaux de l'Académie sera publiée chaque année au Journal officiel. Ces publications n'ont pas fait l'objet de retranscriptions.

En dernier lieu, l'Académie fait parvenir son rapport au directeur à Rome afin que celui-ci puisse le communiquer aux pensionnaires pour ce qui les concerne. Ce rapport, souvent modifié et parfois édulcoré en comparaison des versions de l'Académie des beaux-arts, est conservé dans les archives de l'Académie de France à Rome et consultable sur le site des archives de la Villa Médicis en ligne pour la période de 1804 à 1852.

Lorsqu'un rapport au sein d'une même série présentait un texte conforme à l'une ou l'autre des versions, il n'a pas été retranscrit. Un commentaire annexé en fin d'une des mentions d'archives en indique cependant l'existence ainsi que la cote. Afin de faciliter l'identification des documents, leur date de production et la discipline concernée, nous avons créé des références abrégées entre crochets pour chaque type d'archive. L'usager pourra ainsi retrouver les états d'avancement des envois sous la référence suivante : [date, peinture ou sculpture, état d'avancement des envois] ; le rapport primitif sous la référence : [date, peinture ou sculpture, rapport Institut primitif] ou [date, peinture ou sculpture, rapport EBA primitif] ; le rapport procès-verbal sous la référence : [date, peinture ou sculpture, rapport Institut procès-verbal] ; le rapport lu en séance publique annuelle sous la référence : [date, peinture ou sculpture, rapport Institut séance publique annuelle] et le rapport expédié par l'Institut à l'Académie de France à Rome sous la référence : [date, peinture ou sculpture, rapport EBA à AFR].

Les cas spécifiques : dates factices et doubles dates

Peinture

Dates factices

La période allant de 1804 à 1822 pour la peinture et la sculpture, est principalement concernée par la création de doubles dates ou de dates factices pour les mentions d'archives. Dès 1805 le directeur de l'Académie de France à Rome, Joseph-Benoît Suvée, organise la 1ère exposition des envois à la Villa Médicis du XIXe siècle. L'expédition des envois aura lieu un an plus tard, au mois d'août 1806 et ces derniers n'arriveront pas à temps à Paris pour être examinés avant la tenue de la séance publique annuelle de l'Académie des beaux-arts en octobre 1806. L'Académie en remettra le jugement au début de l'année 1807. Parmi ces envois, seuls les ouvrages de peinture ont pu être expédiés. Ce cas de figure a nécessité la création de dates factices pour les mentions d'archives en peinture, soit 1804-1806 et 1804-1807 car bien que les rapports soient datés de 1806 et 1807, ils examinent des œuvres dont l'exécution est antérieure.

L'État des envois daté <u>1806-1808</u> englobe les envois exécutés par les pensionnaires en 1805 pour 1806, en 1806 pour 1807 et en 1807 pour 1808, mais non expédiés à Paris. Certaines de ces œuvres sont à nouveau citées dans l'État des envois daté <u>1806-1809</u>, lequel présente également des œuvres exécutées pour l'année régulière 1808 et examinées en 1809. L'ensemble des envois de 1806 à 1809 a été expédié à Paris et examiné par l'Académie des beaux-arts dans des rapports auxquels ont été attribuées les doubles dates 1806-1809. Ces circonstances expliquent l'absence de mentions d'archives ou de documents fantômes (explication du terme à suivre) dans la base de données pour les années

« simples » 1806, 1807, 1808 ou 1809 car elles sont comprises dans les créneaux des dates factices susmentionnées.

A la fin de l'année 1811, l'Académie des beaux-arts réceptionne les envois de Rome de peinture pour les années 1809 (reliquat), 1810 (année sans expédition des envois à Paris) et 1811. Les envois lui étant parvenus après la tenue de la séance publique annuelle en octobre 1811, l'Académie rédige son rapport officiel au début de l'année 1812. Ainsi, la base de données présente des mentions d'archives pour la période 1809-1811 ainsi qu'une séance publique annuelle datée 1809-1812 (date supérieure retenue en raison de la date d'édition du document), mais qui concerne ces mêmes envois 1809-1811. Le même principe que précédemment évoqué a été appliqué quant à l'absence de mentions d'archives ou de documents fantômes pour les années « simples » 1809, 1810, 1811 et 1812.

En 1813, l'Académie examine à nouveau certains envois de 1811 ainsi que ceux exécutés pour l'année 1812, expédiés de Rome en août 1812, arrivés à Paris le 28 septembre et examinés par la 4^e classe de l'Institut en avril 1813. Nous avons donc attribué à ces documents les dates factices élargies de 1811-1813, la date supérieure étant retenue en raison de la date d'émission du rapport académique. Il n'existe à nouveau dans la base de données aucune mention d'archives ou de documents fantômes pour ces dates factices.

En 1813 l'Académie ne réceptionne aucun envoi en raison de la situation politique. Le directeur lui adresse néanmoins un état d'avancement des œuvres presque similaire à celui qu'il envoie à l'Académie en 1814. Les envois de 1813 et 1814 seront expédiés à Paris le 8 septembre 1814 et examinés par l'Académie des beaux-arts en 1815 justifiant ainsi les dates de 1813-1815 pour les mentions d'archives correspondantes. En vertu du même principe, aucune mention d'archives ou document fantôme n'ont été créés pour les années « simples » 1813, 1814 et 1815.

En 1816, l'Académie examine les envois exécutés pour l'année 1815 et réceptionnés après la séance publique du mois d'octobre, le jugement en étant repoussé à l'année 1816.

Les expéditions des œuvres à Paris se stabilisent à partir de 1817 avec des envois réguliers correspondant aux travaux exécutés d'une année sur l'autre et soumis au jugement de l'Académie en temps et en heure. L'état des envois <u>1809-1817</u> est le dernier document récapitulatif des envois arriérés et appartenant au gouvernement sur cette période complexe.

Doubles dates

1804-1805 : date correspondant au calendrier révolutionnaire (an XII). Un seul document a été localisé dans les archives et retranscrit dans la base de données, ce qui a donné lieu à la création de trois documents fantômes pour les rapports académiques manquants.

<u>1808-1809</u>: cette référence ne concerne qu'un seul document : une séance publique annuelle. Ce document n'est pas un rapport classique car les œuvres ne sont pas citées. L'Académie exprime dans ce rapport son approbation sur les tendances de son École de Rome pour les années 1808 et 1809.

<u>1822-1823</u>: cette référence ne concerne qu'un seul document : une séance publique annuelle. La double date se justifie par le fait que l'Académie des beaux-arts examine en 1823 certains envois arriérés de 1822 joints à l'expédition des envois réguliers de 1822 pour 1823.

1849-1850 : la double date a été attribuée à l'ensemble des mentions d'archives retranscrites dans la base de données. Il s'agit des envois exécutés entre 1848 et 1849, mais qui n'ont pu être expédiés à

Paris en raison des événements politiques. Ils seront expédiés un an plus tard avec les travaux réguliers de 1849-1850.

Sculpture

Dates factices

Entre 1804 et 1817 aucun envoi de sculpture n'a pu être expédié à Paris en raison des coûts trop élevés de transport pour le budget réduit de l'Académie de France à Rome, mais aussi de difficultés logistiques liées aux troubles politiques qui secouent l'Italie et la France. La majorité de ces œuvres ont cependant été exposées à la Villa Médicis et ont fait l'objet de comptes rendus plus ou moins circonstanciés de la part du directeur de l'École de Rome à destination de l'Académie des beaux-arts. Les archives de l'Académie de France à Rome et de l'Académie des beaux-arts conservent donc, pour la plupart de ces années, les états d'avancement des envois en sculpture, mais aucun rapport d'examen en raison de l'impossible expédition des travaux à Paris. Il arrive que l'Académie des beaux-arts évoque cette situation inhabituelle dans ses séances publiques annuelles et donne, parfois, une nomenclature des envois en cours. Il faudra attendre l'année 1818 pour que l'Académie des beaux-arts réceptionne les envois réguliers de l'année en cours augmentés d'envois arriérés et des nombreuses copies exécutées depuis 1808. Ces circonstances ont justifié l'adoption pour les mentions d'archives correspondantes d'une date factice élargie soit 1808-1818, auxquelles s'ajoute un état d'avancement des envois de sculpture daté de 1818. Á compter de 1819, la situation se stabilise et les envois sont à nouveau envoyés régulièrement chaque année à Paris, à l'exception des travaux de 1821 expédiés avec un an de retard et examinés en 1822.

Les États d'avancement des envois <u>1805-1808</u> et <u>1805-1809</u> recensent les travaux exécutés à Rome par les pensionnaires sculpteurs pour les années 1805, 1806, 1807, 1808 et 1809. Ces travaux n'ont pas été expédiés à Paris.

Doubles dates

1804-1805 : date correspondant au calendrier révolutionnaire (an XII). Un seul document a été localisé dans les archives et retranscrit dans la base de données, ce qui a donné lieu à la création de trois documents fantômes pour les rapports académiques manquants.

<u>1816-1817</u>: cette référence ne concerne qu'un seul document : un état d'avancement des envois de sculpture. En 1816, il n'y a pas eu d'expédition des envois de sculpture à Paris. Certains de ces envois arriérés d'une année ont cependant été joints à l'expédition des envois de 1817 à Paris et réceptionnés en 1818.

<u>1818-1819</u>: cette référence ne concerne qu'un seul document : un état d'avancement des envois de sculpture. Certains envois exécutés pour l'année 1818 ne seront expédiés à Paris qu'en 1819. La double date se justifie par l'antériorité de l'année d'exécution des envois par rapport à celle de leur examen par l'Académie des beaux-arts.

<u>1821-1822</u>: les travaux de sculpture exécutés entre 1820 et 1821 pour l'année 1821 n'ont été expédiés et examinés par l'Académie des beaux-arts qu'en 1822, soit avec une année de retard sur le calendrier réglementaire.

1849-1850 : la double date a été attribuée à l'ensemble des mentions d'archives retranscrites dans la base de données. Il s'agit des envois exécutés entre 1848 et 1849 mais qui n'ont pu être expédiés à

Paris en raison des événements politiques. Ils seront expédiés un an plus tard avec les travaux réguliers de 1849-1850.

Méthodologie suivie pour les mentions d'archives fantômes et typologie

Les recherches effectuées dans les fonds d'archives de l'Académie de France à Rome et de l'Académie des beaux-arts ont parfois révélé des lacunes dans la conservation de certains documents. Avec l'idée de faciliter, à l'utilisateur de la base de données, l'appréhension et la manipulation de ce grand volume de références d'archives, nous avons mis en place un système de fantômes de documents afin de signifier l'absence de certaines pièces dans les archives et d'indiquer dans le même temps que la recherche avait été menée dans les fonds concernés. Prenons par exemple le cas du document désigné sous la référence abrégée [1855, sculpture, Institut primitif fantôme]. La mention d'archives fantôme créée indique que la recherche a bien été réalisée aux archives de l'Académie des beaux-arts (champ institution) dans le carton de pièces annexes 5 E 39 (champ cote) mais qu'aucun rapport primitif pour la sculpture n'y a été retrouvé (champ commentaire).

La méthodologie suivie pour la création de mentions d'archives fantômes diffère entre la peinture et la sculpture pour la période 1804-1822. En effet, les envois des pensionnaires peintres ont toujours été envoyés à Paris. Lorsque les expéditions manquaient de régularité et rattrapaient, sur une date donnée, deux ou trois années d'arriérés d'envois, nous avons créé des dates factices pour les mentions d'archives relevant de ces situations exceptionnelles. Ces dates factices, par exemple 1806-1808 ou 1809-1811 pour la peinture, n'ont pas nécessité la création de documents fantômes, ces pièces d'archives n'étant pas référencées sous ces dates dans les fonds concernés.

Le cas de la sculpture est en revanche plus complexe en raison de la non-expédition des envois de 1804 à 1817 inclus. Les seules archives retrouvées sont des états d'avancement des envois, auxquels ont été attribuées le plus souvent des dates factices car ils englobent des œuvres exécutées à des dates différentes, et quelques séances publiques annuelles où, dans le meilleur des cas, ces envois sont seulement mentionnés. Il a semblé nécessaire de créer pour chaque année régulière de non expédition d'envois les documents fantômes correspondants afin de clarifier cette situation particulière. Il fallait en effet pouvoir indiquer de façon claire et précise la raison de l'absence de tout rapport académique sur une aussi longue période et justifier de ce que les recherches avaient été entreprises dans les fonds concernés. Ont ainsi été créés les documents fantômes correspondants aux rapports académiques manquants (pour l'ensemble des versions) pour les années 1804-1805 (an XII en calendrier révolutionnaire), 1806, 1807, 1808, 1809, 1810, 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816 et 1817. Lorsque nous avions des états d'avancements des envois correspondants aux dates factices élargies (1805-1808, 1805-1809, 1809-1811) ou à des doubles dates (1816-1817, 1818-1819), leurs fantômes n'ont pas été créés dans les années régulières concernées. C'est le cas, par exemple, pour l'année 1807 qui ne présente pas de fantôme pour l'état des envois, l'année se trouvant « englobée » dans les états des envois pourvus des dates factices 1805-1808 et 1805-1809. Ont en revanche été créés les fantômes des documents manquants pour l'année 1807 : soit le rapport primitif, le procès-verbal, la séance publique annuelle et le rapport expédié par l'Institut à l'Académie de France à Rome. Cette méthodologie a été appliquée pour chaque année sans expédition d'envois de sculpture à Paris (1804-1817).

La typologie des documents fantômes est la même que celle adoptée pour les mentions d'archives et leurs références abrégées sont simplement augmentée du terme « fantôme ». Soit pour les états d'avancements des envois : [date, peinture ou sculpture, état d'avancement des envois fantôme] ; les rapports primitifs : [date, peinture ou sculpture, rapport Institut primitif fantôme] ou [date, peinture ou

sculpture, rapport EBA primitif fantôme]; les procès-verbaux : [date, peinture ou sculpture, rapport Institut procès-verbal fantôme] ou [date, peinture ou sculpture, rapport EBA procès-verbal fantôme]; les séances publiques annuelles : [date, peinture ou sculpture, rapport Institut séance publique annuelle fantôme]; et les rapports expédiés par l'Institut à l'Académie de France à Rome : [date, peinture ou sculpture, rapport Institut à AFR fantôme] ou [date, peinture ou sculpture, rapport EBA à AFR fantôme].

Rechercher des mentions d'archives sur AGORHA

Pour faire remonter l'ensemble des mentions d'archives sur AGORHA, il faut au préalable se placer dans la table des mentions d'archives. En recherche simple, il suffit d'indiquer le nom du programme et accompagné de la mention Tout.

RECHERCHE: MENTIONS D'ARCHIVES



Pour rechercher uniquement les rapports primitifs ou les procès-verbaux ou les séances publiques annuelles ou les états d'avancement des envois ou les rapports expédiés par l'Institut à l'Académie de France à Rome, il suffit d'entrer les termes « état d'avancement des envois », « rapport Institut primitif » ou « rapport EBA primitif », « rapport Institut procès-verbal » ou « rapport EBA procès-verbal », « rapport Institut à AFR » ou « rapport EBA à AFR ». Ces termes renvoient aux références abrégées, premières occurrences dans le champ *description* des notices.

RECHERCHE: MENTIONS D'ARCHIVES



Il est également possible de sélectionner l'ensemble des documents conservés dans tel ou tel fond d'archives. Les termes exacts pour désigner les institutions sont disponibles dans le thésaurus. La

recherche proposée ci-dessous permet de faire remonter les rapports primitifs conservés dans les archives de l'Institut de France. Pour les séances publiques annuelles, il faut indiquer dans le champ « Institution » la mention « Bibliothèque de l'Institut de France – Paris ».

RECHERCHE EXPERTE: MENTIONS D'ARCHIVES



D'une manière générale, les termes de recherches proposés dans la recherche experte (Institution; Cote; Description; Lien référence bibliographique) correspondent à ceux indexés dans les notices proprement dites. Toute recherche satisfaisante s'appuie sur les termes indexés des notices contenues dans la table des mentions d'archives.

[1838, SCULPTURE, RAPPORT INSTITUT À AFR] RAPPORT SUR LES ENVOIS DE SC... - 20180612/1-247, FOL. 514-529 - ARCHIVES NATIONALES



Liens vers les œuvres et les personnes

Chaque mention d'archives présente des liens vers les œuvres et les personnes citées dans le texte. Ces liens se trouvent en toute fin de notice



Il est ainsi possible de visualiser directement depuis la mention d'archive les notices des œuvres citées par le directeur de l'École de Rome dans les états d'avancement des envois ou dont l'Académie des beaux-arts fait l'examen.

Les notices d'œuvres

Pour consulter la totalité du corpus des envois de Rome en peinture et sculpture (1583 notices), il faut sélectionner dans sa recherche la table des œuvres puis choisir le nom du programme accompagné de la mention Tout.

RECHERCHE: OEUVRES



Les champs Titres et types d'œuvres ; Personnes et Datation ayant été indexés dans les notices d'œuvres, une recherche sur ces catégories précises est opérante depuis l'écran de la recherche simple.

Explication des différents champs et des termes indexés dans les notices Identification



Le premier champ d'une notice d'œuvre concerne son identification. La mention Type d'œuvre a été renseignée à l'aide d'un thésaurus et l'indexation des différents termes permettent de sélectionner et de faire remonter, à l'aide de la recherche experte, un type d'œuvre en particulier.

<u>Type d'œuvre sculpture</u>: statue; dessin; bas-relief; groupe sculpté; buste; tête; haut-relief; statuette; torse; vase; figurine; frise

<u>Type d'œuvre peinture</u>: peinture ; dessin ; esquisse peinte ; esquisse dessinée ; triptyque

Il est possible de filtrer une recherche générale sur la totalité des notices affichées (peinture et sculpture) à l'aide de la facette *Type d'œuvre*.



Les titres

Les titres attribués aux envois de Rome procèdent d'un parti pris de fidélité aux sources archivistiques. Apparaîtront en premier les titres stipulés dans les archives, suivis de mentions supplémentaires lorsque le cas s'imposait afin de faciliter l'identification des œuvres notamment celles conservées sous d'autres titres dans les collections publiques (titres forgés ou de tradition).

Statut des envois et cas spécifiques : commentaire général

Le règlement des travaux des pensionnaires fixe de manière très claire l'ordre et le contenu des envois pour chaque année de pension. Le commentaire général correspond, dans le champ identification, à l'année réglementaire de l'envoi. Il présentera les mentions suivantes pour toutes les notices en fonction de l'année de production de l'œuvre : envoi 1ère année ; envoi 2e année ; envoi 3e année ; envoi 4e année ; envoi 5e année.

Il arrive cependant fréquemment que les artistes n'exécutent pas en temps et en heure leurs travaux, qu'ils ne respectent pas les termes du règlement (format, matériau, technique, iconographie etc.) ou qu'ils adjoignent une ou plusieurs œuvres à leur tribut annuel réglementaire. Ces cas de figures ont été traités dans la base de données à l'aide de mentions spécifiques dans le commentaire général ou de précisions dans l'historique.

Dans le cas d'un pensionnaire livrant en retard ou exécutant en avance un travail dû pour une année précise du règlement, nous avons conservé dans le commentaire général l'ordre réglementaire normal, soit envoi de 1^{ère} année, 2^e année, 3^e année, 4^e année et/ou 5^e année. Est apportée dans le commentaire historique une explication de la situation particulière du pensionnaire en regard du calendrier de ses obligations.

Lorsque les archives mentionnent des envois supplémentaires, c'est-à-dire exécutés en surplus des travaux obligatoires, ou non réglementaires car ne respectant pas le programme imposé, ces œuvres restent intégrées au corpus général tant qu'elles ont fait l'objet d'un rapport par l'Académie des beauxarts. Ces envois sont identifiés dans le commentaire général sous les termes : envois supplémentaire ; envoi non réglementaire ; hors cadre académique.

L'Académie accepte toujours les envois supplémentaires qu'elle considère comme des preuves de zèle et de bonne volonté. En revanche, la réception qu'elle réserve aux envois non réglementaires est fluctuante en fonction de l'artiste concerné et du jugement porté sur la qualité de son travail. Dans la majorité des cas de figures, l'envoi sera identifié dans le commentaire général comme envoi non réglementaire, tandis que le commentaire historique rappellera les obligations réglementaires pour l'année de la pension et l'interprétation personnelle qui en a été faite par le pensionnaire.

La mention « hors cadre académique » concerne actuellement 23 notices d'œuvres et désigne les envois qui ont été soumis à l'Académie des beaux-arts dans un cadre particulier et dont le statut ne correspond pas à celui d'un envoi supplémentaire. Pour exemple, le groupe sculpté <u>Ugolin</u> de Jean-Baptiste Carpeaux dont l'exécution s'est déroulée hors du cadre réglementaire des envois, mais que l'artiste a néanmoins soumis à l'examen de l'Académie des beaux-arts. Ou encore le cas des études libres permises par l'article 36 du règlement des envois de 1905 (1908) et dont va profiter <u>Henri Bouchard</u>.

Localisation

LOCALISATION

COTES/NUM INVENTAIRE

Env Sculp 72 (numéro d'inventaire)
Lieu de conservation

Précisions lieu de conservation

Lieu de conservation

Précisions lieu de conservation

Lieu de conservation

Précisions lieu de conservation

Ces champs ont été renseignés en fonction des informations communiquées par les institutions conservant les œuvres. Dans un souci d'exhaustivité, nous avons également indiqué les anciens numéros d'inventaire lorsqu'ils sont connus, notamment pour les œuvres anciennement propriété de l'État. Lorsqu'une œuvre n'a pas été retrouvée ou qu'elle est réputée détruite, la mention idoine apparaît dans les Précisions du lieu de conservation.

Description

Matières et techniques / Dimensions

Ces champs ont été renseignés à l'aide des informations contenues dans les archives académiques, notamment les états des envois, et les notices d'œuvres communiquées par les musées et certains collectionneurs (précisions données avec la mention source dimensions).

Commentaire descriptif

Certaines œuvres richement documentées présentent en première occurrence du champ *Description* une mention *Commentaire descriptif*. Y ont été consignées des informations supplémentaires concernant la genèse de l'œuvre et les œuvres en rapport retrouvées et conservées dans des institutions publiques.

Création-exécution

```
CRÉATION-EXÉCUTION

PERSONNE(S) LIÉE(S) A L'OEUVRE

Alaphilippe, Camille (14 août 1874 - Après 1939) Q ⇔ - copié par ♣ Anonyme Antiquité Q ⇔ - copié d'après ♣ DATE

1899 - 26 mai 1900
envoi réglementaire
```

Ce champ présente les noms des personnes liées à l'œuvre : sont indexées les identités de l'auteur exécutant et également, dans le cas des copies dessinées, peintes et sculptées, celle de l'artiste copié.

Les dates inférieures et supérieures des envois

Les dates d'exécution des envois de Rome présentent toujours une date inférieure et une date supérieure qui s'explique par l'échelonnement du programme des envois sur le temps effectif de la pension. Pour un grand Prix de Rome de 1847, comme le sculpteur Jean-Joseph Perraud, la pension débute officiellement au 1^{er} janvier de l'année 1848 et s'achèvera le 31 décembre 1852. Mais le premier envoi ne sera à livrer qu'un an et demi après le début du séjour, soit pour le mois d'avril 1849 au moment de l'exposition des envois à Rome, tandis que l'envoi de dernière année sera présenté achevé à la Villa Médicis en avril 1853 soit six mois après le départ de l'artiste. Les envois sont ainsi, dans les faits, toujours à cheval entre deux années, et parfois même plus lorsqu'un pensionnaire prend du retard.

Ce système de datation spécifique à l'exécution des envois de Rome entraîne parfois des confusions dans la datation de certains documents conservés dans les archives. C'est parfois le cas avec certaines pièces d'archives conservées à la Villa Médicis et qui peuvent présenter la date de l'année inférieure sur le document. Pour des envois exécutés, par exemple, entre 1850 et 1851, le rapport académique correspondant sera daté 1851 dans la base de données tandis qu'il pourra être daté 1850 dans certains fonds d'archives.

La mention *envoi réglementaire* dans le champ Création-exécution indique le caractère régulier de l'envoi en fonction de la correspondance entre les années d'exécution et le programme réglementaire déterminant le statut de l'envoi. Dans les cas d'envois non réglementaires, supplémentaires, hors cadre académique, cette mention est remplacée par le terme *citation* renvoyant à une source ayant permis de dater l'œuvre (éléments de correspondance ou archives académiques). Ces cas particuliers sont en général explicités dans le commentaire historique.

Historique

```
HISTORIQUE

PROPRIETE
École nationale supérieure des beaux-arts (Paris)

EVENEMENTS

EXPOSITIONS: 1900, mai, Rome, Villa Médicis; 1900, juin - juillet, du 30 au 7, Paris, École des beaux-arts

Envoiréglementaire de 1ère année. Exposé à Rome en mai, expédié à Paris le 6 juin 1900 pour l'exposition des envois à l'École des beaux-arts

(exposé).
```

Propriété

Lorsqu'une œuvre a été localisée, ce champ a été complété à l'aide d'un index des noms des propriétaires. Il est ainsi possible, à l'aide d'une recherche experte, de faire remonter l'ensemble des œuvres localisées au sein d'une même institution.

Evénements : les expositions des envois de Rome

Le règlement des envois stipule que chaque année à la même période, soit généralement au mois d'avril, les envois font l'objet d'une exposition à la Villa Médicis avant d'être mis en caisses et expédiés à Paris pour être présentés publiquement à l'École des beaux-arts au courant du mois de septembre ou d'octobre. De 1804 à 1822, les expositions à Rome n'ont pas toujours eut lieu de manière régulière et les archives restent parfois silencieuses à ce sujet. Lorsque nous n'étions pas certains de la tenue d'un événement, la mention des dates d'exposition s'accompagne d'un point d'interrogation - ? - dans le champ concerné de la notice d'œuvre. Avant 1806, il arrivait que les expositions des envois à Paris soient organisées au Salon carré du Louvre, mais après 1806 c'est au Palais des Quatre-Nations de l'Institut que les envois étaient le plus souvent présentés. À partir de 1830, il semble que l'usage d'exposer les envois à l'École des beaux-arts se soit fixé pour la peinture et la sculpture à l'image du reste de la période concernée. Une recherche en localisation des lieux d'exposition entre 1804 et 1830 a été menée dans les archives académiques et dans les critiques presses parues en ces occasions. Lorsqu'un lieu ou des dates précises ont pu être déterminé, les informations complètes ont été reportées dans le champ Expositions. En l'absence de confirmation, nous avons accompagné la mention du lieu par un point d'interrogation - ?-.

Lorsque l'œuvre a fait l'objet d'une exposition à un Salon ou à d'autres événements, sont reportés la date, la ville, le lieu d'exposition, le titre de l'exposition et le numéro exposant.

Le commentaire historique

Il présente sous une forme synthétique l'année réglementaire à laquelle appartient l'envoi augmenté d'un commentaire explicatif dans le cas d'un envoi non réglementaire, supplémentaire ou hors cadre académique. Sont également mentionnées les dates d'exposition de l'envoi à Rome et Paris ainsi que la date d'expédition de l'œuvre à Paris. Suivent les expositions de l'œuvre aux divers Salons et l'historique d'achat si acquisition par l'État ou par un particulier.

Documentation

DOCUMENTATION	
DOCUMENTS ASSOCIES	
Image(s)	Vénus anadyomène, copie d'après l'antique - sculpture [Env\$072a-15581.jpg] Q 🗁
ARCHIVES	
Mentions d'archives	Archives de l'Académie de France à Rome [Directorat Ernest Hébert, carton 118/2 (1888-1909)] 🔍 🇁
Mentions d'archives	Archives de l'Institut de France [Académie des beaux-arts, 5 E 69] Q 🗁
Mentions d'archives	Archives de l'Institut de France [Académie des beaux-arts, 2 E 20, p. 205-207] Q
SOURCES EN LIGNE	
École nationale supérieure des beaux-arts (Pa 9203&qid=sdx_q1&n=1&sf=&e= (Consulté le	aris) Q 🗁 - http://www.ensba.fr/ow2/catzarts/ [notice 9203] - Document source : http://www.ensba.fr/ow2/catzarts/voir.xsp?id=00101-30 novembre 2019)

Documents associés

Lien vers les images illustrant l'œuvre.

Bibliographie

Lorsque des références bibliographiques sont associées à la notice d'œuvre, ces références sont consultables depuis le champ *Bibliographie*.

Archives

Liens vers les mentions d'archives où l'œuvre est citée. L'ordre de présentation des mentions d'archives respecte l'ordre de production de ces pièces.

Sources en ligne : liens avec les notices d'autorité d'autres institutions

Les œuvres conservées dans des institutions publiques ont été reliées avec leur notice d'autorité dans les bases de données des collections en ligne lorsqu'elles existent ou sont disponibles. Ainsi, toutes les copies peintes et sculptées conservées dans les collections de l'École des beaux-arts présentent un lien vers la notice de la base <u>Cat'zArts</u>; les œuvres conservées dans les collections publiques du CNAP sont reliées à la <u>base de données les collections en ligne du CNAP</u>; celles qui relèvent de musées nationaux sont reliées à leurs notices consultables via la plateforme POP.

Les notices personnes et organismes

Tous les artistes qui ont été pensionnaires en peinture et sculpture à la Villa Médicis entre 1804 et 1914 sont référencés dans la table personnes et organismes de la base de données qui compte actuellement 402 notices. Les notices renseignent l'utilisateur sur les récompenses et postes obtenus au cours de la carrière, sur la scolarité à l'École des beaux-arts, l'année d'obtention du grand Prix de Rome et le sujet du concours et sur les dates de la pension médicéenne. La liste des pensionnaires s'augmente de celle des directeurs de l'institution romaine et des membres de l'Académie des beaux-arts lorsqu'ils sont cités dans des mentions d'archives. Sont également référencés tous les artistes copiés par les pensionnaires ou cités dans les rapports académiques.

Identification



L'intégration des différentes formes rejetées du nom de l'auteur en plus de la forme usuelle permet de retrouver l'artiste au sein de la base de données. Les noms des villes ont été indexés.

Activité

```
ACTIVITÉ
PROFESSION-ACTIVITES
  sculpteur 4
  directeur 🛔 (Europe/France/Centre-Val de Loire/Loir-et-Cher/ Mer 🎄 ) - Dates : Entre 1902 et 1914
  dirige l'atelier de sculpture de la fabrique de grès flammé Alexandre Bigot à Mer
  chef d'atelier 🎄 (Afrique / Algérie / Alger 🞄 ) - Dates : Après 1918
  chef d'atelier de sculpture à l'Ecole des beaux-arts d'Alger
  Prix et distinctions
                                                            Salon, mention honorable: Salon, médaille de classe; Salon, médaille d'argent; Salon, médaille d'honneur
                                                            Le sculpteur, germanophile, épouse une allemande à Düsseldorf en 1906. A l'approche de la Première Guerre mondiale, il devient suspect aux
 Commentaire biographique
                                                             yeux de l'État français qui annule ses commandes. Après le conflit, il s'installe en Algérie. Distinctions : 1901, Salon, mention honorable ; 1902,
                                                             Salon, médaille d'honneur, 1905, Salon, médaille de 3e classe : 1914, Salon, médaille d'argent,
  formation - scolarité à l'École des beaux-arts - Q 🗁
 Dates de présence : Entre 31 juillet 1894 et 1898 - Options/Spécialité : sculpture
                     nnaire à l'Académie de France à Rome -
 Dates de présence : Entre 30 décembre 1898 et 31 décembre 1902 - Options/Spécialité : sculpture
CONCOURS
       ours - Prix de Rome - 🔍 🗁 - Sujet du concours : Cain poursuivi par la vengeance céleste - Date de jugement : 1898
  élève à l'École des beaux-arts de Tours (atelier François Sicard) ; élève de Louis-Ernest Barrias
```

Les termes indexés contenus dans le champ *Activité* permettent à l'utilisateur de faire des recherches spécifiques depuis l'écran de recherche experte.

Rechercher uniquement les pensionnaires peintres parmi les 390 notices personnes :

RECHERCHE EXPERTE: PERSONNES ET ORGANISMES



En ajoutant à cette recherche les termes - ou -; Type de profession-activité; = (et); sculpteur, s'ajouteront les pensionnaires sculpteurs aux peintres déjà sélectionnés.

Toute recherche fructueuse se fondera sur les termes indexés et ceux des rubriques des notices personnes.

Sources complémentaires

Archives de l'Académie de France à Rome - Villa Médicis

Depuis 2017 le versement des archives de l'Académie de France à Rome aux Archives nationales a donné lieu à de nouvelles ressources et à de nouveaux outils tels que les répertoires numériques détaillés qui complètent la base de données.

Les pièces d'archives du type « État des envois de Rome » ou « Rapport Institut à AFR » pour la peinture et la sculpture, ou encore des éléments issus de la correspondance des directeurs, sont consultables sur les sites des archives en ligne de la Villa Médicis. L'utilisateur de la base peut ainsi comparer la transcription d'une mention d'archives sur AGORHA avec le document original numérisé sur le site des archives en ligne. Afin d'en faciliter la recherche et la localisation, la notice AGORHA présente dans le champ cote la référence exacte établie dans les inventaires pièce par pièce.

La mise en conformité des cotes des archives de l'Académie de France à Rome versées aux Archives nationales a été menée sur les mentions d'archives AGORHA pour la période comprise entre 1804 et 1852 correspondant aux différents versements effectués depuis 2017 aux Archives nationales. Ce travail sera poursuivi régulièrement en fonction des versements à venir et de la publication des répertoires numériques et de la numérisation des archives pour les directorats Schnetz II (1853-1866),

Robert-Fleury (1866-1867), Hébert I (1867-1872), Lenepveu (1873-1878), Cabat (1879-1884), Hébert II (1885-1890), Guillaume (1891-1904), Carolus-Duran (1905-1912) et Besnard (1913-1921).

Fonds disponibles à la consultation :

Fonds 20170113 - Directorat de Joseph-Benoît Suvée (1792-1807)

Fonds 20180071 – Directorat de Guillaume Guillon dit Lethière (1807-1816)

Fonds 20180401 – Directorat de Charles Thévenin (1816-1823)

Fonds 20180402 - Directorat de Pierre-Narcisse Guérin (1823-1828)

Fonds 20180611 – Directorat d'Horace Vernet (1829-1834)

Fonds 20180612 – Directorat de Jean Auguste Dominique Ingres (1835-1840)

Fonds 20190056 – Directorat de Jean Victor Schnetz (1841-1846)

Fonds 20190152 – Directorat de Jean Alaux (1847-1852)

Archives de l'École des beaux-arts

Tout chercheur consultera avec profit les archives de l'École des beaux-arts versées aux Archives nationales sous la cote AJ/52/1-AJ/52/1415. L'inventaire du fonds rédigé par <u>Brigitte Labat-Poussin</u> est disponible sur le site en ligne des Archives nationales.

Autres sources d'archives consultables aux Archives nationales

Fonds O: archives de la Maison du Roi; archives de la Maison de l'Empereur etc.

Fonds F21 : versement de la direction des beaux-arts au ministère de l'Instruction publique

Fonds F17 : versement du ministère de l'Instruction publique

Archives du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Voir les inventaires en ligne

Correspondance politique des consuls 1826-1896

Correspondance politique et commerciale dite Nouvelle série 1896-1918

Correspondance politique origines – 1896

Bibliographie sommaire

Brunel, Georges, Julia, Isabelle. *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome, nouvelle série, Directorat de Suvée 1795-1807*, Rome, Edizioni dell'Elefante, 1984.

Isabelle Chave, François Fossier, Jacques Kuhnmunch. *Correspondance des directeurs de l' Académie de France à Rome : Horace Vernet 1829-1834, Paris/Rome*, Société de l'Histoire de l'Art français / Académie de France à Rome, 2010.

François Fossier (éd.). Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome – Jean-Auguste-Dominique Ingres (1835-1841), Académie de France à Rome / Société de l'histoire de l'art français, 2016.

Fossier, François. *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*. François Fossier, 2007. 15 tomes.

J.-M. Leniaud (dir.). Édition des procès-verbaux de l'Académie des beaux-arts, 1811 à 1871 (t.1 à 12), Paris, École nationale des Chartes.

Actes du Colloque organisé par Chevrolet, C.; Guillemain, J.; Rome, Villa Médicis, 25-27/09/1997, « 1797-1997. Deux siècles d'histoire à l'Académie de France à Rome. L'artiste, ses créations et les institutions », Paris, Somogy, 2002. P. 107-124.

Bonfait, Olivier (dir.). Maestà di Roma: da Napoleone all'unità d'Italia: d'Ingres à Degas, les artistes français à Rome: [exposition], Académie de France à Rome, [Villa Médicis, Rome, 7 mars - 29 juin 2003], Milano, Electa, 2003. 614 p.

Delaplanche, Jérôme (dir.). 350 ans de création Les artistes de l'Académie de France à Rome de Louis XIV à nos jours. Catalogue de l'exposition, Rome, Académie de France à Rome - Villa Médicis, du 14 octobre 2016 au 15 janvier 2017, Milan, Officina Libraria, 2016.